

- 9 AVR. 2025

Séance du jeudi 03 avril 2025

Délibération N° DE_2025_17

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 27/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Géraldine ARNOULD.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Emilie LEFEBVRE représentée par Michel ARNAUDET, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE ASS. DE ST LAURENT LES TOURS 2025

Mme Géraldine ARNOULD présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du SERVICE ASSAINISSEMENT DE ST LAURENT LES TOURS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASS. DE ST LAURENT LES TOURS pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 307 193,74

En dépenses à la somme de : 1 307 193,74

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [ce lien](#)) à compter de sa notification et publication.
Il doit être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS).
L'absence de recours gracieux doit alors être introduite dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de recours gracieux). »*

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de réception de l'AR: 07/04/2025

046-214602732-DE_2025_17-DE

A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	107 900
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000
014	Atténuations de produits	10 000
042	Section à section	516 139,26
65	Autres charges de gestion courante	4 000
67	Charges exceptionnelles	3 000
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		662 039,26

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	587 600,44
042	Section à section	3 298,82
70	Ventes produits fabriqués, prestations	71 000
75	Autres produits de gestion courante	140
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		662 039,26

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	3 298,82

« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [ce lien](#)) à compter de sa notification et publication.
Il peut également être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS), qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse vaut refus de recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de réception de l'AR: 07/04/2025

046-214602732-DE_2025_17-DE

AGEDI

200	NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINIS	36 953,82
220	EXTENSION RESEAU	10 000
250	Travaux divers	574 901,84
270	TRAVAUX	20 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		645 154,48

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1 310
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	127 705,22
040	Section à section	516 139,26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		645 154,48

ADOpte A L'UNANIMITE LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Géraldine ARNOULD
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025
Date de réception de l'AR: 07/04/2025
046-214602732-DE_2025_17-DE
A G E D I

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [ce lien](#)) à compter de sa notification et publication.
Il peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS).
Le recours doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse vaut refus de recours gracieux).*